

Délibération n°2021-02-05c

Réf. Nomenclature « Actes » : 712

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Examen et vote des budgets primitifs 2021 : budget annexe « SPANC »

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	78
Pouvoirs	14
Votants	92

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 23 mars 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

**Stéphane Brindel** est nommé secrétaire de séance.

#### Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :


- **Élus ayant donné pouvoir :**

Anne-Marie Aubessard	à	Jean-Pierre Saugeras	Tony Calla	à	Christophe Arfeuillère
Sandra Delibit	à	Mady Junisson	Guy Faugeron	à	Pierre Chevalier
Yoann Fiancette	à	Pierrick Cronnier	Robert Gantheil	à	Philippe Roche
Henri Granet	à	Jean-Marc Michelon	Michel Lacrocq	à	Alain Fonfrede
Nathalie Le Gall	à	Franck Rebuzzi	Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo
Serge Peyraud	à	Daniel Escurat	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jacques Sénéjoux	à	Bernard Gaertner	Jean-Marc Bodin	à	Danielle Coulaud

- **Élus excusés :**

Bauvy Claude ; Bredèche Robert (*représenté*) ; Calonne Vincent ; Chapis Laëtita ; Galland Baptiste ; Guat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Peyrat Nathalie ; Saugeras Michel ; Urbain Jean-Yves.

**Délibération n°2021-02-05c**

Envoyé en préfecture le 07/04/2021  
 Reçu en préfecture le 07/04/2021  
 Affiché le   
 ID : 019-200066744-20210330-2021020533-BF

Le président propose au conseil communautaire d'adopter le budget primitif comme présenté en annexe.

Après en avoir délibéré favorablement à raison d'une abstention et 91 voix pour, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe « SPANC » pour l'exercice 2021 joint à la présente.

<b>A la majorité</b>	
Votants	92
Pour	91
Contre	0
Abstention	1

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Ussel, le 30 mars 2021**

Le président,  
Pierre Chevalier

